

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 555

présenté par
M. Chassaigne et M. Carvalho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, après le mot :

« recherche »,

insérer le mot :

« publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le développement de la recherche publique dans le secteur de l'énergie est un objectif essentiel de l'État pour répondre aux enjeux énergétiques de demain.